



Le travail protégé tient salon

Emploi. Les acteurs du travail protégé et adapté en Haute-Normandie, associés à la Région, organisent un salon jeudi 3 avril à Rouen. Enjeux et perspectives.

Qui accueillent les travailleurs handicapés en situation de travail ? Pas moins de 59 structures occupent le terrain en Haute-Normandie, entre établissements et services d'aide par le travail (Esat) et entreprises adaptées (EA). Elles emploient 4 700 salariés handicapés, auxquels il faut ajouter les personnels d'encadrement administratif, technique et médico-social, soit environ 5 200 personnes. Un salon du travail protégé leur est dédié jeudi 3 avril à **Rouen**, au sein du conseil régional.

« L'idée de ce rendez-vous annuel est de faire se rencontrer les professionnels, le grand public et les établissements concernés pour découvrir toutes les facettes du secteur du travail protégé et adapté, insiste Cheick Elola, président du groupement d'intérêt économique Norm'Handi. Forums interactifs, présentation des pôles métiers, rencontres avec les différents acteurs du secteur, remise de trophées du GIE..., sont au programme de cette journée. Avec un objectif : renforcer les partenariats entre l'économie sociale et solidaire et les acteurs de la région. »



La Haute-Normandie compte 59 structures accueillant des salariés handicapés (photo d'archives C. Carnat)

EN QUÊTE DE NOUVEAUX MARCHÉS

Dans quels secteurs œuvrent les salariés protégés ? « On les retrouve en menuiserie, espaces verts, dans le secteur de la propreté, du bâtiment, de la restauration..., détaille le président. Ils travaillent aussi pour des prestataires de services, dans la sous-traitance industrielle... » Le contexte économique n'étant pas toujours porteur, notamment dans le sec-

teur industriel, les entreprises adaptées subissent parfois les contrecoups de la crise, perdent des marchés. « Il faut s'adapter, partir en quête de nouveaux contrats », ajoute le président.

Ce salon est aussi là pour mettre en avant les structures régionales, indiquer aux donneurs d'ordre (collectivités et entreprises invitées) qu'elles peuvent répondre à leurs appels d'offres, rechercher des solutions de production. Un des arguments - au-delà de la compétence avérée des travailleurs protégés - est de rappeler aux employeurs (plus de 20 salariés) la loi de février 2005 les obligeant à compter au moins 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs. Mais plutôt qu'une « contrainte », le salon se veut un vrai outil au service de leur dévelop-

pement. Et comme les questions sur l'emploi lié au handicap peuvent être nombreuses, la journée est aussi l'occasion de rencontrer les référents de la MDPH, de l'Agefiph, du Gesat

Ce salon mettra par ailleurs en avant les Trophées du GIE Norm'Handi. Quatre trophées qui vont récompenser des initiatives particulièrement innovantes en termes de collaboration économique, d'intégration des travailleurs handicapés, de parrainage d'entreprise dans un projet d'Esat ou d'EA, de travail en réseau des structures et d'accessibilité. Remise des trophées à 16 heures, jeudi 3 avril.

À noter que la Région est partenaire de l'opération. « C'est un sujet qui nous concerne tous, en termes d'emploi, d'insertion professionnelle, de dé-

veloppement économique, commente le président Nicolas Mayer Rossignol. Il est aussi question d'accessibilité des lieux publics pour les travailleurs handicapés. Aussi, par exemple, notre plan gare la prend en compte (60 M€ mobilisés par la Région), tout comme les établissements scolaires pour lesquels nous continuons d'œuvrer. »

MARC BRAUN
m.braun@presse-normande.com

Sur le net

■ Rendez-vous dans l'émission Eco 276. L'entretien réalisé avec le président de Norm'Handi, Cheick Elola, est à retrouver sur paris-normandie.fr